



BÉTONS BIOSOURCÉS

DIVERSIFICATION DES GRANULATS VÉGÉTAUX ET OUVERTURE À LA PRÉFABRICATION

TEXTE :
ALAIN SARTRE
PHOTOS & ILLUSTRATIONS :
AGENCE CAN-IA, AGRESTA,
CODEM, CHANVRIBLOC/
ATTICORA, FRD, GRANULAND,
INTERCHANVRE,
TECHNICHANVRE,
VICAT/VIEILLE MATÉRIAUX

Le béton végétal s'inscrit dans une stratégie de réponse aux enjeux du changement climatique, de protection et valorisation de l'environnement. Il participe à une logique économique : comment redynamiser l'activité des territoires avec des synergies agricoles, industrielles et constructives... ?



UN EMPILEMENT DE LABELS COMPLÉMENTAIRES

Créée en 2015, la scop Karibati est une société d'étude, de formation et de conseil spécialisée dans les matériaux biosourcés pour le bâtiment. Elle travaille aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les organisations professionnelles, ou bien pour les divers acteurs de la filière.

Elle a notamment été impliquée aux côtés de Parexlanko dans le programme sur les enduits isolants biosourcés Ibis accompagné par l'Ademe. Elle collabore également avec de petites structures, telle que la société Constructions composites bois (CCB) qui développe depuis 2006 un système constructif avec panneaux préfabriqués en béton de bois appelé Lignoroc.

« En 2017, nous avons lancé le label "Produit Biosourcé" conçu pour garantir la teneur en biomasse – ainsi que sa provenance – dans les composants de construction », rappelle Yves Hustache,

responsable de l'innovation. Sa délivrance repose sur trois prérequis. D'abord, il faut garantir un pourcentage massique minimum de biomasse défini dans un référentiel par famille de produits. Ensuite, la mise en œuvre doit s'inscrire dans le cadre d'une norme, d'une Évaluation Technique Européenne, d'un Avis Technique ou encore d'une Règle professionnelle reconnue par la Commission prévention produits mis en œuvre (C2P) de l'AQC. Enfin, il est demandé que le produit dispose d'une Fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) sur la base de données Inies (www.inies.fr), avec renseignements sur l'origine de la matière biosourcée et sur le lieu de fabrication. Les référentiels et conditions d'obtention sont précisés sur un site Internet dédié (www.produitbiosource.fr).

Pour les maîtres d'ouvrage, ce label va permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir vérifier les performances affichées. Il peut constituer un premier pas vers le label « Bâtiment bas carbone » délivré pour le compte de l'association BBCA par trois certificateurs : CertiVéa, Cerqual et Promotelec Services. Il faut souligner que ce label intègre la méthodologie de mesure du référentiel du label E+C-. Rappelons également qu'il existe bel et bien un label réglementaire « Bâtiment Biosourcé ». Prévu à l'article R.111-22-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), il couvre le champ des constructions neuves non résidentielles. Mais son obtention n'est possible qu'en association avec une certification NF HQE® ou NF HPE... Un accès indirect qui s'accompagne d'un manque de visibilité.